

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME
UNIVERSITAIRE IMPLANTOLOGIE CLINIQUE ORALE (DUICO)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Implantologie Clinique Orale (DUICO) » de l'UFR de Chirurgie Dentaire comme suit :

Jean-Luc VEYRUNE, Président du jury, PU-PH
Pascal AUROY, Vice-président, PU-PH

Membres du jury :

Didier COMPAGNON, MCU-PH
Christophe DESCHAUMES, MCU-PH
Julien DUROUX, Chargé d'enseignement
Maxime COLLANGETTES, PH

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23/04/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Par délégation, le directeur général des services

Le Directeur Général des Services



François PAQUIS **Françoise PAQUIS**

- Transmis au contrôle de légalité le

24 AVR. 2018

- Publié le

24 AVR. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.